



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-HOU-042

Déposé le : 5.02.13

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 112 LGC** Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

**De l'utilité du langage codé dans une société civile.**

Texte déposé

De « Safari » à « Antilope », en passant par « Orchidée », « Plaisir » et Soho », l'Etat de Vaud depuis près de 20 ans baptise ses actions de noms de code, tantôt burlesques, tantôt paradoxaux ou décalés mais dont l'utilité première ne saute pas aux yeux.

Le dernier en date « Vercingetorix », reprend sans rire la vieille chromo des falsificateurs de l'Histoire française au XIXème siècle mais il a le mérite de nous apprendre, qu'en toute simplicité, le Conseil d'Etat se prend pour Jules César.

Question : En quoi les noms de codes sont-ils utiles et bénéfiques à l'action gouvernementale au service du Peuple vaudois ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Vuillemin Philippe

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :